



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Projet de règlement 522

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a déposé le projet de règlement 522 modifiant le règlement 513 sur le traitement des élus municipaux;

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 14e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim